



Fissure sur maison, mensonge de l'agence

Par **PILOUPI**, le **13/09/2010** à **13:10**

Bonjour,

Nous venons d'acquérir une maison, lors de la visite nous avons constaté une fissure au niveau du salon.

Notre agent immobilier ainsi que la locataire nous précise qu'ils ont un document d'un expert qui stipule que c'est une fissure sans danger, une fissure esthétique.

Le jour où nous avons eu ce document en main, on nous à indiqué qu'en fait c'était un expert de l'assurance de nos voisins mitoyen qui est passé.

Et en fait notre maison n'a pas été expertisé, et il s'avère qu'elle est fissuré au niveau du garage et du salon, et que l'ont retrouve ces fissures chez notre voisin, et notre maison présente également une fissure extérieur, comme si le mur c'était décollé du mur mitoyen.

J'ai donc contacté le promoteur, car la maison est encore en garantie décennale, celui ci me dis qu'il ni à pas de danger, que la maison est ainsi depuis 2003, et que ça ne bougera plus.

Or, je n'ai aucun document écrit.

Vers qui dois-je me retourner pour obtenir une expertise, je précise que c'est une maison en copropriété et que nous disposons d'un syndic.

PAr avance merci,

Bien cordialement,

Vanessa

Par **cimm**, le **17/10/2010** à **17:09**

Dans le doute faites une déclaration de sinistre auprès de la compagnis d'assurances et du syndic.